



⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑳ Numéro de dépôt: **90401709.2**

⑤① Int. Cl.⁵: **E01H 1/12**

㉑ Date de dépôt: **19.06.90**

③① Priorité: **26.06.89 FR 8908591**

⑦① Demandeur: **Deshogues, Marcel**
D.OG Systèmes, 21 Avenue de la gare
F-78310 Coignieres(FR)

④③ Date de publication de la demande:
02.01.91 Bulletin 91/01

⑦② Inventeur: **Deshogues, Marcel**
D.OG Systèmes, 21 Avenue de la gare
F-78310 Coignieres(FR)

⑧④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB IT LI NL

⑤④ **Étui à couvercle arrachable destiné à ramasser hygiéniquement les excréments d'animaux.**

⑤⑦ L'invention concerne un dispositif constitué de DEUX éléments dont l'assemblage forme une boîte plate et rigide.

Il est composé d'un étui parallélépipédique (1) en carton dont la face supérieure est prédécoupée (2). La face supérieure est percée d'un trou (3).

Dans cet étui, est glissé un sac souple plié (4).

Après avoir glissé un doigt dans le trou (3), on arrache la partie de la face supérieure délimitée par les prédécoupes (2). L'étui (1) ainsi ouvert est utilisé comme une "pelle" tandis que la partie arrachée de cet étui est utilisée comme une "raclette" (5) pour recueillir les déchets qui sont alors placés dans le sac (4) après qu'il ait été déplié.

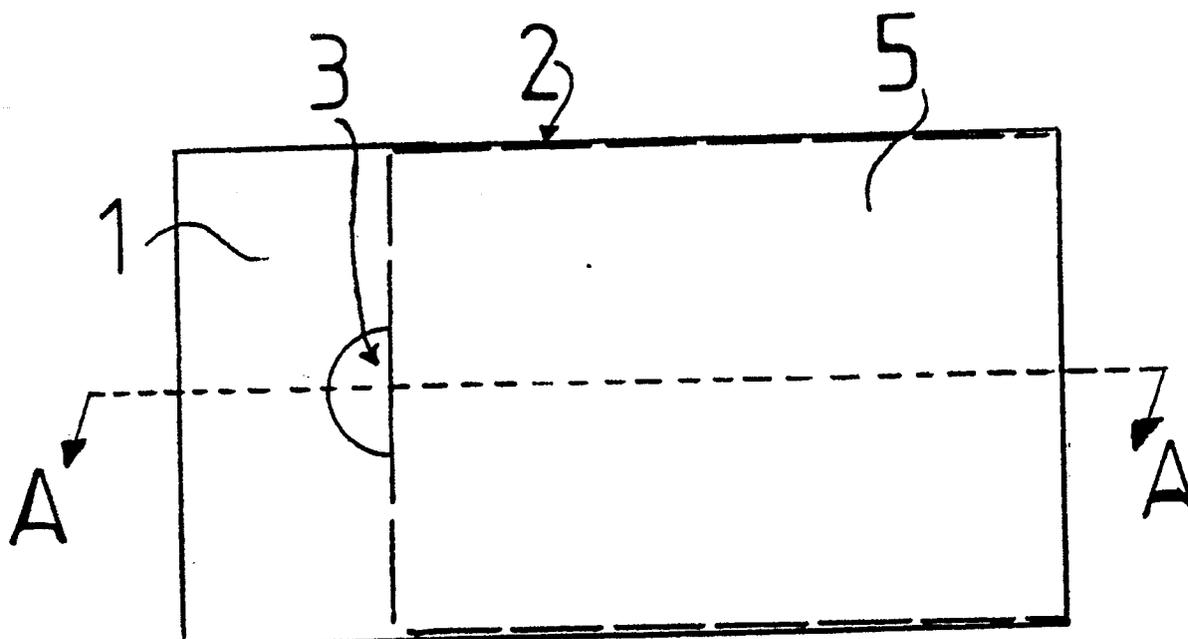


Figure 1

La présente invention concerne un dispositif pour ramasser hygiéniquement les excréments d'animaux et particulièrement les crottes de chiens ainsi que divers autres déchets avec lesquels un contact direct est physiquement désagréable et/ou biologiquement dangereux.

Le présent dispositif selon l'invention permet d'éviter tout contact avec ces déchets.

L'état de la technique montre qu'il existe divers systèmes destinés à cette opération : Brevets DE-U-8 506 069 (A) - US-A-4 215 886 (B) - DE-U-2 637 841 (C) - US-A-4 017 015 (D) - US-A-3 639 937 (E).

Ces divers dispositifs présentent encore de nombreux inconvénients tels :

- nombreux éléments qui rendent leur montage complexe et grèvent leur coût de fabrication (B & C).
- sac solidaire de la partie de ramassage (A & B).
- la partie au contact du sol risque de présenter des irrégularités telles que des points d'arrachage voire des déchirures (A & E).
- les parties souillées par les excréments ou par le sol restent exposées pendant le transport (A, D & E).
- le dispositif sert à la fois à ramasser les excréments et à les stocker. Cette particularité pose des problèmes de capacité du dispositif et d'encombrement pendant la commercialisation et le transport (A, D & E).
- obligation de montage du dispositif avant usage (B & D).
- dispositif non rigide, déformable ou à regrouper interdisant sa mise en place dans des distributeurs automatiques (A, B & D).
- utilisation problématique. Ainsi le dispositif DE-U-8 506 069 dispose-t-il d'un orifice pliable qui doit être appliqué sur le sol ; si on appuie pour bien l'y appliquer, l'orifice tendra donc à se refermer !

Le présent dispositif a donc pour but de remédier à ces inconvénients tout en permettant sa fabrication au moindre coût. Pour cela le dispositif est réalisé à partir d'éléments tout à fait courants et simples (un étui et un sac). C'est la conception de l'étui et la façon d'utiliser cet étui et le sac qu'il contient qui en font un dispositif tout à fait original.

Le dispositif comporte DEUX éléments indépendants :

a) Un ETUI parallélépipédique formé d'une seule pièce en carton plat de première utilisation ou recyclé dont chaque face est fermée par collage ou au moyen de pattes rentrantes avec ou sans encoches de verrouillage. La face supérieure de l'étui est prédécoupée (2).

Les prédécoupes forment un "U" et délimitent une partie détachable (5) représentant plus des trois-quarts de la surface totale de la face supérieure de l'étui.

Un trou (3) en demi-lune est ménagé sur la partie fixe non détachable de la face supérieure de l'étui et est accolé au bord de la partie détachable (5).

b) Un SAC en papier kraft, à fermeture par bandes autocollantes dans une première version, en plastique souple dans une seconde et qui sera plié et glissé dans l'étui (4) (Figure 2).

Les surfaces principales de l'ETUI et du SAC pourront porter des impressions de marque et mode d'emploi. Elles pourront également servir de support publicitaire.

Le dispositif selon l'invention est livré monté (Figure 1), il est rigide et de forme bien déterminée. Il peut ainsi être placé en piles dans des distributeurs automatiques sans déformation notable et son extraction du distributeur en est facilitée.

Le dispositif assemblé est compact, léger et portable.

Le dispositif est jetable après utilisation ; il est pour cela réalisé en matériaux biodégradables.

Le dispositif est utilisé de la façon suivante : après avoir introduit l'extrémité d'un doigt dans le trou (3) ménagé sur la face supérieure de l'ETUI et en maintenant fermement les flancs de l'ETUI, on tire fortement vers le haut la face supérieure de l'ETUI jusqu'à déchirer les points d'attache (2) qui maintenaient l'ensemble fermé (Figure 3). On obtient ainsi un étui dont la face supérieure est largement échancrée. En prenant l'étui ainsi désassemblé par son extrémité (1), on l'utilise comme on le ferait d'une "pelle".

La conception de cet élément est telle que les flancs de l'ETUI et sa partie non découpée retiennent parfaitement les excréments dans la "pelle" et évitent tout contact avec les doigts. L'arête de la pelle reposant sur le sol est parfaitement droite et nette, sans traces d'arrachage ni déchirures. On prend ensuite la partie arrachée (5) par son extrémité repliée comme on le ferait d'une "raclette" pour pousser les déchets dans la "pelle". Les déchets sont déposés alors dans le SAC (4) que l'on aura auparavant déplié et ouvert. La "pelle" et la "raclette" sont utilisés autant de fois que nécessaire pour ramasser l'intégralité des déchets. La quantité de déchets récupérés ne dépend que de la contenance du SAC. Lorsque ceux-ci ont été récupérés, les deux parties souillées de l'ETUI désassemblé sont également déposées dans le SAC.

Le sac est soigneusement refermé au moyen des bandes autocollantes dont il dispose à son orifice puis il est jeté dans tout récipient prévu à cet effet.

L'originalité du dispositif consiste en ce que le système de ramassage n'est pas destiné à stocker les déchets récupérés mais à n'effectuer que le prélèvement de ceux-ci. La pelle et la raclette,

inévitablement souillées au cours de l'opération de ramassage, vont donc être enfermées dans un sac parfaitement propre et parfaitement étanche, ce qui donne toutes garanties d'hygiène pour toute personne qui toucherait ultérieurement le sac.

5

De plus, les éléments composant le dispositif peuvent être fabriqués sur des machines tout à fait classiques et le conditionnement du sac dans l'étui est mécanisable les coûts de fabrication peuvent donc être très réduits.

10

Revendications

1) Dispositif composé de deux éléments destiné à ramasser les excréments d'animaux et tous autres déchets désagréables ou dangereux caractérisé en ce qu'il comporte :

15

a) comme premier élément un ETUI parallélépipédique (1) rigide, d'une seule pièce, collé sur un de ses côtés longitudinaux, fermé à ses deux extrémités par deux pattes et disposant sur sa face supérieure :

20

- d'une surface rectangulaire (5) représentant au moins les trois-quarts de la surface délimités par des perforations (2) permettant de détacher ladite surface par arrachage.

25

- d'un trou (3) ménagé dans la partie non détachable de la face supérieure et accolé à cette partie détachable.

30

b) comme second élément, un SAC souple (4) indépendant de l'étui, qui sera plié et glissé à l'intérieur de celui-ci.

2) Dispositif selon la revendication 1) caractérisé en ce que l'ETUI se transforme, lorsqu'il a été désassemblé par arrachage de la partie supérieure détachable (5), en deux éléments dont l'un (1) est utilisable comme une "pelle" alors que la partie détachée (5) sert de "raclette" pour pousser les déchets sur la "pelle"

35

40

3) Dispositif selon les revendications 1) caractérisé en ce que le SAC (4) n'est destiné qu'à recueillir et à stocker les déchets et les éléments désassemblés de l'étui qui ont servi au ramassage.

4) Dispositif selon la revendication 1) caractérisé en ce que l'ETUI est réalisé en carton plat de première utilisation ou recyclé.

45

5) Dispositif selon la revendication 1) caractérisé en ce que le SAC (4) est réalisé, dans une première version, en papier kraft et est muni d'un dispositif de fermeture de son orifice par bandes autocollantes.

50

6) Dispositif selon la revendication 1) caractérisé en ce que le SAC (4), dans une seconde version, est réalisé en plastique souple.

55

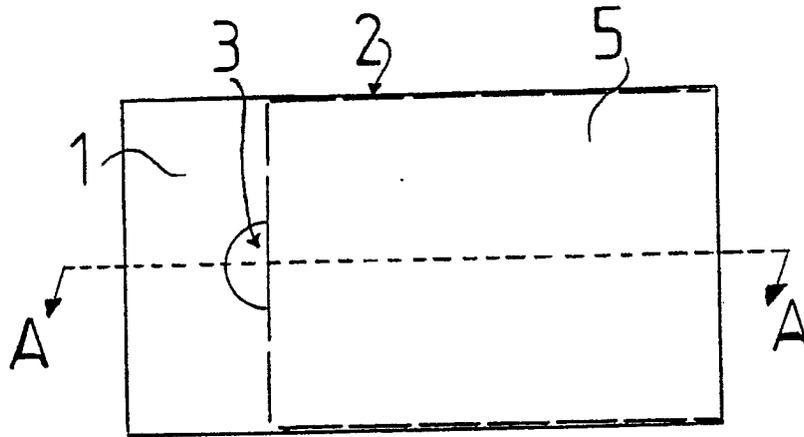
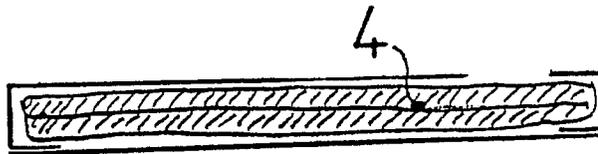


Figure 1



COUPE SELON A-A
Figure 2

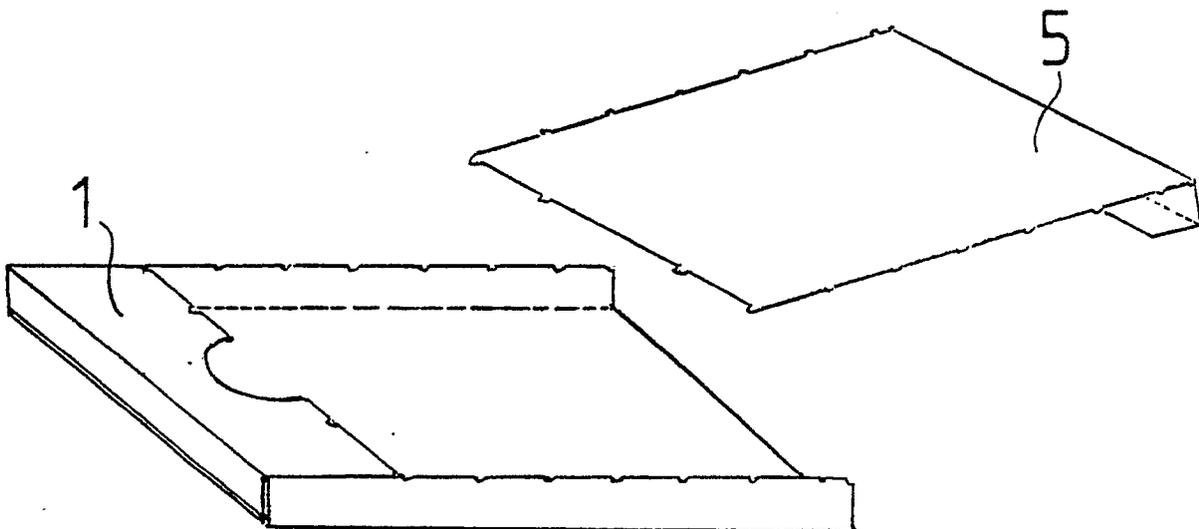


Figure 3



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS				
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)	
D,Y	DE-U-8506069 (K.GUGGENBERGER) * page 8, lignes 13 - 25 *	1, 2, 4	E01H1/12	
D,A	* page 9, ligne 13 - page 11, ligne 7; figures 1-5 *	5		
D,Y	DE-A-2637841 (F.FRANCKE) * page 5, alinéa 3 *	1, 2, 4		
D,A	* page 6; figures 1-5 *	3		
A	DE-A-2830983 (P.HAMACHER) * page 7, alinéa 2 - page 8, alinéa 2 * * page 9, alinéa 6 - page 11, alinéa 1; figures 1-3 *	1		
D,A	US-A-3639937 (R.SWEENEY) * colonne 1, lignes 48 - 67 * * colonne 2, lignes 31 - 45; figures 1, 2, 5 *	1, 2, 4		
D,A	US-A-4215886 (I.NADERI) * colonne 1, lignes 30 - 36 * * colonne 1, ligne 63 - colonne 2, ligne 6; figures 1, 2 *	1, 3, 4		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
D,A	US-A-4017015 (R.JEFFERSON) * colonne 1, ligne 49 - colonne 2, ligne 20; figures 1, 2, 4 *	1, 4		E01H
A	FR-A-2587876 (C.HEBRAUD) * le document en entier *	3, 5, 6		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications				
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 01 OCTOBRE 1990	Examinateur VERVEER D.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		